



**CAHIER DES CHARGES
APPEL D'OFFRES
PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA COMMUNICATION**

OBJET :

**Appel d'offres pour la recherche
de prestataires de services pour la Direction de la Communication
d'ALIMA**

N° réf du AO : **23/06/HQDKR/Multi-Pays/COM/003**

Date limite de réception des offres fixée au :

03 décembre 2023 à 18h GMT



PRESENTATION D'ALIMA.....	2
INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES	3
1. Profils des professionnels recherchés	3
2. Conditions générales d'éligibilité et d'exclusion.....	4
3. Calendrier	5
4. Critères de sélection selon profil	5
5. Garantie de bonne exécution	9
7. Clauses relatives à l'éthique	9
8. Annulation de la procédure d'appel d'offres.....	11

PRESENTATION D'ALIMA

L'ESPRIT ALIMA : La raison d'être d'ALIMA est de sauver des vies et de soigner les populations les plus vulnérables, sans aucune discrimination identitaire, religieuse ou politique, à travers des actions basées sur la proximité, l'innovation et l'alliance d'organisations et d'individus. Nous agissons avec humanisme, impartialité et dans le respect de **l'éthique** médicale universelle. Pour accéder aux patients, nous nous engageons à intervenir de façon neutre et indépendante.

LES VALEURS et PRINCIPES de notre action inscrits au sein de notre CHARTE :

1. Le patient d'abord
2. Révolutionner la médecine humanitaire
3. Responsabilité et liberté
4. Améliorer la qualité de nos actions
5. Faire confiance
6. L'intelligence collective

SOIGNER - INNOVER - ENSEMBLE :

ALIMA (The Alliance for International Medical Action) est une ONG humanitaire médicale internationale basée à Dakar, au Sénégal, qui sauve des vies depuis plus de 14 ans lors de situations d'urgences et de crises sanitaires en Afrique.

Son ambition est de transformer la médecine humanitaire en s'appuyant sur la recherche et l'innovation pour démultiplier l'efficacité de ses actions et mieux protéger les populations des crises sanitaires de demain.

Depuis la création d'ALIMA en 2009, plus de 11 millions de patients dans 14 pays ont été soignés et plus de 30 projets de recherche ont été lancés – notamment sur la malnutrition, la santé maternelle et infantile, le paludisme, Ebola, la COVID-19. Une action récompensée par plusieurs prix internationaux

ALIMA travaille en partenariat avec des ONG nationales dans 5 pays, un modèle qui permet de rendre l'aide humanitaire plus adaptée et efficace sur le long terme, grâce à une collaboration inclusive dans la co-construction et la mise en œuvre conjointe de la réponse humanitaire, ainsi que le renforcement des capacités locales.

L'ÉQUIPE ALIMA : Plus de 2000 personnes œuvrent actuellement pour ALIMA. Les équipes terrain, au plus proche des patients, reçoivent leur support des équipes de coordination généralement basées en capitale des pays d'intervention. Celles-ci reçoivent le support des 4 équipes desk et de l'équipe du service urgences et ouvertures basées



au siège opérationnel de Dakar, Sénégal. Les équipes de Paris et New-York travaillent activement à la collecte de fonds ainsi qu'à la représentation d'ALIMA.

LES PAYS D'INTERVENTION EN 2023 : Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Soudan, Tchad et Ukraine.

LES THÉMATIQUES D'EXPERTISE : Malnutrition, Santé Maternelle, Santé Primaire, Pédiatrie, Paludisme, Épidémies (Ebola, Choléra, Rougeole, Dengue), Hospitalisation, Urgences, Violences Basées sur le Genre, santé mentale...

Pour connaître l'actualité des missions de ALIMA dans le monde visitez notre site web à : <https://www.alima-ngo.org/fr/>

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions dans le cadre du présent appel d'offres.

Les frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre ses propositions ne seront pas remboursés.

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure, quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenues dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer.

Le soumissionnaire qui ne fournit pas, dans les délais requis, toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte ; toute réserve donnera lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

1. Profils des professionnels recherchés

Dans le cadre de ses activités, la Direction de la Communication a besoin des prestataires professionnels listés ci-dessous :

- Graphistes
- Web designers et intégrateurs



Le but de cet appel d'offres est d'établir un contrat-cadre avec chaque prestataire retenu pour une durée de 24 mois à compter du jour de la signature, renouvelable un (1) fois maximum.

Le contrat-cadre à conclure entre ALIMA et le(s) prestataire(s) retenu(s) n'engage pas l'exclusivité de la demande par ALIMA chez le(s) prestataire(s).

2. Conditions générales d'éligibilité et d'exclusion

La participation à la procédure est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales disposant de l'ensemble des papiers administratifs cités dans le présent cahier de charge (cf. 4. Critères de sélection)

Règle de nationalité : La participation aux procédures d'appel d'offres est ouverte à toutes les nationalités (voir spécificités liées à la nationalité et à la localisation dans le tableau de la partie 4.1).

Sont exclus de la participation à un marché les candidats ou les soumissionnaires :

(a) qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toutes situations analogues résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;

(b) qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle;

(c) qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier;

(d) qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter;

(e) qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou terroriste, ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés;

(f) qui, suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financée par le budget communautaire, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.

Le contrat ne peut être conclu avec des candidats qui, lors de la procédure :

1) Font l'objet d'un conflit d'intérêts ;

2) Sont coupables de mauvaise représentation en donnant l'information demandée par l'organisation humanitaire comme condition de participation aux procédures du contrat ou n'ont pas donné cette information. Pour le(s) candidat(s) attributaire(s) du marché, si après signature du contrat, ALIMA découvre ou s'aperçoit de fausses déclarations coupables du(des) candidat(s), ce(s) dernier(s) sera(ont) soumis à une résiliation de contrat sans préavis.

Pour être éligible à la participation de la procédure d'appel d'offres, les candidats doivent prouver à l'Autorité Contractante qu'ils respectent les nécessaires conditions légales, techniques et financières et qu'ils ont la volonté d'exécuter le contrat effectivement.



3. Calendrier

Etape	Date
Appel à candidature (publication)	02/11/2023
Clarification et réponse aux questions des candidats	du 02/11/2023 au 03/12/2023
Date limite de réception des offres	03/12/2023 à 18h GMT
Evaluation des offres	Du 04/12/2023 au 31/12/2023
Sélection des candidats short listés en comité	Du 01/01/2024 au 31/01/2024
Notification de l'attribution des marchés	Du 01/02/2024 au 15/02/2024
Signature du contrat	16/02/2024

4. Critères de sélection selon profil

Dans l'évaluation des offres, une attention particulière sera portée sur les critères suivants :

- offre financière
- références et expériences
- qualité des books, échantillons et autres productions illustrant la qualité du travail

4.1 *Critères Techniques et Administratifs*

LOT	PROFILS	CRITERES DE SELECTION
N°1	GRAPHISTE	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un book / un instagram / un site web - Fournir 03 références - Avoir son propre matériel informatique > fournir photos du matériel - Avoir des logiciels de graphisme professionnel, les préciser avec niveau de version - Parler couramment français et/ou anglais - Être situé.e en Afrique



N°2	WEB DESIGNER ET INTÉGRATEUR	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un book / un instagram / un site web - Fournir 03 références - Avoir son propre matériel informatique > fournir photos du matériel - Avoir des logiciels de graphisme professionnel, les préciser avec niveau de version - Parler couramment français et/ou anglais - Être situé.e en Afrique
-----	------------------------------------	---

4.2 Critères financiers

LOT	PROFILS	OFFRE FINANCIERE
N°1	GRAPHISTE	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un devis indicatif pour une mise en page d'un document de 48 pages (textes et infographies), format 21 cm x 21 cm (voir exemple) - Fournir un devis indicatif pour la conception d'une identité graphique simple et d'une charte graphique (exemple charte graphique événementiel 15 ans d'ALIMA). <ul style="list-style-type: none"> ● déclinaisons de logos, typographie, palette de couleurs et univers graphique ● 3 applications : un kakemono, un PPT (principe de couverture, principe de page intermédiaire, principe de page simple), un document word (1 page)
N°2	WEB DESIGNER ET INTÉGRATEUR	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un devis indicatif pour : <ul style="list-style-type: none"> ● la création d'un wireframe et d'une maquette d'une landing page ● l'intégration d'une landing page avec animations (sous domaine et hébergement géré par ALIMA)

5. Garantie de bonne exécution

La garantie de bonne exécution concerne le service à offrir suite à cet appel d'offres, elle consiste à assurer le pouvoir adjudicateur que le service sera rendu à 100% avec le respect des termes du contrat.

6. Paiement



A l'issue de la prestation, ALIMA effectuera (dans un délai maximum de 30 jours après la réception de la facture) le règlement complet par chèque ou par virement bancaire à l'adresse bancaire indiquée par le fournisseur, de toutes les commandes passées.

La période pour laquelle le paiement se fera, sera définie préalablement entre l'attributaire et le pouvoir adjudicateur et sera stipulée dans le contrat.

Par ailleurs, conformément à la législation applicable aux sociétés en fonction de la juridiction compétente, au cours de l'exécution du paiement de la facture du prestataire, l'impôt sur les Revenus sur les prestations de services (IR/CPS) fixé à 3% (trois pour cent) sera prélevé sur la facture globale du prestataire.

7. Clauses relatives à l'éthique

Toute tentative des candidats d'obtenir des informations confidentielles, d'établir des accords illégitimes ou d'influencer le comité ou l'Autorité Contractante lors de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres conduira au rejet de leur candidature et peut résulter aux pénalités administratives.

Sans l'autorisation écrite préalable de l'Autorité Contractante, le soumissionnaire et son personnel ne peuvent pas exécuter un travail ou fournir d'équipements pour le projet sur une base sous-contractante.

Lorsqu'une candidature ou une offre est déposée, le candidat doit déclarer ne pas être affecté par des conflits d'intérêts potentiels. Si une telle situation devait se présenter durant l'exécution du contrat, le soumissionnaire devra informer immédiatement l'Autorité Contractante.

Le soumissionnaire doit toujours agir impartialement et en tant que conseiller fidèle, conformément au code d'éthique de sa profession.

Durant toute la durée du contrat, le soumissionnaire et son personnel s'obligent à exercer leur activité dans le plus parfait respect des droits de l'Homme et s'engagent à n'offenser, en aucune manière, les principes politiques et culturels de l'État bénéficiaire.

Le soumissionnaire ne peut pas accepter de paiement lié au contrat en dehors du mode de paiement stipulé dans le contrat. Le soumissionnaire et son personnel ne peuvent exercer d'activité ou recevoir d'avantages contraires à leurs obligations envers l'Autorité Contractante.

Le soumissionnaire et son personnel seront tenus au secret professionnel pendant toute la durée de du contrat et après son achèvement. Tous les rapports et les documents rédigés ou reçus par le soumissionnaire doivent rester confidentiels.

Le contrat doit définir la forme et l'usage par les Parties Contractantes des rapports et des documents rédigés, reçus ou présentés par eux lors de l'exécution du contrat.

Le soumissionnaire doit s'abstenir de toute relation susceptible de compromettre son indépendance ou celle de son personnel. Si le soumissionnaire cesse d'être indépendant, l'Autorité Contractante peut, sans préjudice et sans notification écrite, mettre immédiatement fin au contrat et sans que le soumissionnaire soit en mesure de se prévaloir du droit d'une indemnité.

L'Autorité Contractante se réserve le droit de suspendre ou annuler le contrat si des pratiques de corruption devaient être découvertes, et ce, à n'importe quelle phase de la procédure d'adjudication. L'Autorité Contractante se réserve le droit de prendre toutes les mesures appropriées pour remédier la situation. Cette réserve comprend l'offre de pot-de-vin, de cadeau, de gratification ou de commission à toute personne en paiement ou récompense pour la réalisation ou l'abstention de toutes formes d'actions liées à l'adjudication d'un contrat ou l'exécution d'un contrat déjà conclu avec l'Autorité Contractante.



Toutes les offres seront rejetées et les contrats immédiatement rompus, s'il apparaît que l'exécution du contrat a donné naissance à des frais commerciaux extraordinaires.

De tels frais ou dépenses extraordinaires consistent en commissions non mentionnées dans le contrat principal ou qui proviennent d'un contrat lié au contrat principal, les commissions qui ne sont pas payées en fonction d'un service légitime et légal, les commissions liées à des pratiques de fraudes fiscales, les commissions payées à des intermédiaires ou des destinataires non clairement identifiés ainsi que les commissions payées à des sociétés fictives.

Le soumissionnaire doit fournir à l'Autorité Contractante, et à sa demande, tous les documents liés aux conditions de l'exécution du contrat. L'Autorité Contractante peut procéder à tous contrôles de documents qu'elle juge utiles et nécessaires dans sa recherche de preuves dans le cas de soupçons liés à ce type de frais et dépenses extraordinaires.

En déposant une candidature ou une offre, le candidat s'interdit formellement d'utiliser de la main d'œuvre d'enfants. Il s'engage à respecter les droits sociaux et les règlements en matière de conditions de travail et de sécurité du travail. L'Autorité Contractante peut procéder à tous contrôles documentaires, qu'elle juge utiles ou nécessaires, pour vérifier l'application de ces principes.

8. Annulation de la procédure d'appel d'offres

Au cas de l'annulation d'une procédure d'appel d'offres, les candidats seront notifiés par l'Autorité Contractante par mail.

L'annulation peut avoir lieu si :

- La procédure d'appel d'offres a échoué, à savoir si aucune offre reçue ne répond aux demandes stipulées dans le cahier des charges, si ces offres dépassent le montant prévisionnel maximum estimé par l'autorité contractante ou s'il n'y a pas de réaction ;
- Toutes les offres techniquement conformes excèdent les disponibilités de ressources financières ;
- Il y a des irrégularités dans la procédure, particulièrement dans les cas où ces dernières empêchent la juste compétition.

En aucun cas l'Autorité Contractante ne sera tenue responsable de dommages éventuels pouvant suivre cette annulation, qu'importe leurs natures (particulièrement des dommages pour perte ou profit), même si l'Autorité Contractante a été informée sur la possibilité de ces dommages. La publication d'un avis de fourniture de services n'engage pas l'Autorité Contractante d'implémenter le programme ou le projet annoncé.

Lu et approuvé,

Nom :

Fonction :

Date :

Signature et tampon de l'entreprise :



Annexe : Formulaire de soumission

Intitulé du marché :

[.....]
[.....]
[.....]

Lieu et date

[.....]
]

1. PRÉSENTÉ PAR

Nom du soumissionnaire :

[.....]

Nationalité :

[.....]

2. RESPONSABLE DÉSIGNÉ (conformément à la procuration de signature)

Nom :

[.....]

Adresse :

[.....]

[.....]

Téléphone :

[.....]

Courriel :

[.....]

3. DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE

À compléter et à signer par le soumissionnaire (une déclaration par partenaire du consortium éventuel).

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous, soussignés, déclarons par la présente que:

Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier d'appel d'offres n° [23/HQDKR/Multi-Pays/COM/006] du [30/10/2023]. Nous acceptons sans réserve, ni restriction et intégralement ses dispositions.

Nous soumissionnons pour le(s) lot(s) [.....]



Notre offre est valable pour une période de [.....] à compter de la date limite de soumission des offres, c'est à dire jusqu'au [...../...../.....].

Notre société a la nationalité suivante : [.....]

Nous soumettons cette offre en notre nom. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même contrat.

Nous ne relevons d'aucune des situations nous interdisant de participer à l'attribution du contrat, qui figurent à l'article 2 « Conditions générales d'éligibilité et d'exclusion »

Nous nous engageons à respecter les clauses déontologiques des instructions aux soumissionnaires et, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêt potentiel avec d'autres candidats ou d'autres participants à la procédure lors de notre soumission.

Nous informerons immédiatement l'autorité contractante de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de l'exécution du contrat. Nous reconnaissons et nous acceptons aussi que toute information inexacte ou incomplète puisse entraîner notre exclusion de cet appel d'offres et de tout autre contrat financé par **ALIMA**.

Nous prenons note du fait que l'autorité contractante n'est pas tenue de poursuivre cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du contrat. Il n'encourt aucune responsabilité vis-à-vis de nous en procédant ainsi.

Nom et prénom:
[.....]

Dûment autorisé à signer cette offre au nom :
[.....]
.....]

Lieu et date:
[.....]

Cachet et / ou signature du soumissionnaire :



Dossiers complets avec la mention du (des) lot(s), à soumettre par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : **candidature.communication@alima.ngo**

Date limite de dépôt des candidatures : le 03/12/2023 à 18h GMT